

ANNEXE 1 – FEUILLE DE ROUTE

REVENDIQUER L'ACCÈS A UNE ECOLE POUR TOUS

Nom du pilote : **Michèle BOURGAREL**

Nom du co-pilote :

Nom du cadre de Direction : **Virginie VIGNEAU**

- o Donner à chaque enfant l'opportunité d'être pleinement pris en compte comme « élève de la République » et de pouvoir bénéficier des temps d'apprentissage scolaire, en réponse à ses besoins identifiés
- o Fluidifier la coopération avec l'Education Nationale notamment pour permettre une pluralité de parcours de scolarisation : établissement spécialisé, milieu scolaire ordinaire ou dispositifs spécifiques
- o Intensifier les collaborations entre l'Education Nationale et le secteur médicosocial pour faciliter le transfert des compétences et renforcer l'efficacité de la scolarisation

Action n°	Intitulé de l'action	Echéance	Indicateur de résultat	Responsable
1.1				

Annexe validée par le CA du : ___/___/_____ et dernière mise à jour le : ___/___/_____

Rôle et fonctionnement de l'équipe pilote :

Une « équipe pilote » est constituée pour chaque axe stratégique. Cette équipe pilote comporte un administrateur « pilote », un adhérent « co-pilote » et un cadre de direction désigné par la Direction-Générale. Toute personne ressource peut être sollicitée pour prendre part à tout ou partie des travaux de l'équipe pilote.

Dans un premier temps, l'équipe pilote est en charge de la formalisation de sa feuille de route (plan d'action, échéancier, indicateurs de suivi, responsable de l'action), de son actualisation régulière et de son calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Chaque feuille de route est validée par le Conseil d'Administration. Trimestriellement, l'équipe pilote adresse un point d'avancement au Conseil d'Administration. Annuellement, le pilote rédige un bilan de l'activité pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les feuilles de route, validées par le Conseil d'Administration, sont annexées au Projet Associatif Global 2025/30.